

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



MUPRAS
Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Déclaration de Maladie

N° W21-798389

178517

☒ Maladie ☐ Dentaire ☐ Optique ☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 6076 Société : RAM
☐ Actif ☒ Pensionné(e) ☐ Autre :
 Nom & Prénom : DHISSI Salah Eddine
 Date de naissance : 15/01/56
 Adresse : Lot Nawrass Dar Bouazza N° 267 Casa
 Tél. : 06 611 834 66 Total des frais engagés : Dhs

Docteur BENAMAR Faïçal

Cadre réservé au Médecin

Maladies & Chirurgie des Yeux
 23, Rue du Prince Moulay Abdellah
 Casablanca - Tél : 022 22 05 66
 Cachet du médecin :
 Date de consultation : 18/07 / 23
 Nom et prénom du malade M. DHISSI SALAHEDDINE Age : 67 ANS
 Lien de parenté : ☒ Lui-même ☐ Conjoint ☐ Enfant
 Nature de la maladie : SYNDROME SEC. OCULAIRE + TROUBLES VISUELS +
 VICE DE REFRACTION
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.
 Fait à : Le :
 Signature de l'adhérent(e) :

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
18-07-23	C2		300 DH	INP : 091020891
				Docteur BENAMAR Faïçal Maladies & Chirurgie des Yeux 73 Rue du Prince Moulay El Mehdi

Docteur BENAMAR Faïçal
Maladies & Chirurgie des Yeux
73, Rue du Prince Moulay Abdellah
Casablanca - Tél: 022.22.05.66

Casablanca - Tél: 022.22.05.6

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE EL HAMDOLILLAH Dr. Zaid Hafida 128 Dal Bouazza - Casablanca Tél: 022.25.13.46 / 022.25.13.36 Fax: 00103327000066 MPE: 092067214	18.07.23	190,00

Cachet du Pharmacien
ou du Fourmeur

PHARMACIE EL HAMDOLLAH
Dr. Zaidi Hafida
Lot. Ansari N°128 Dar Bouazza - Casablanca
Tél: 00212 29 39 46 71 81 / 00212 73 33 76
TCE: 001033270000066
INPE: 092067214

[illegible]

AUXILIAIRES MEDICAUX						
Cachet et signature du praticien	Date des soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
OPTICOM OPTICIENNE & OPTOMETRISTE Lotissement Al Anseri, N° 12 Dar Bouazza - CASABLANCA	11/09/13	denture de quoc 2 venes correcteurs progressifs AR				4500,-

Cachet et signature
du demandeur

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canaux, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </table>																				
				COEFFICIENT DES TRAVAUX																				
				MONTANTS DES SOINS																				
				DEBUT D'EXECUTION																				
				FIN D'EXECUTION																				

O.D.F.
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT
MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553
B	

(Création, remont, adjonction)

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur BENAMAR Faïçal
MALADIES ET CHIRURGIE DES YEUX

SPECIALISTE
DIPLOME DE LA FACULTE DE MEDECINE
DE MONTPELLIER

23, Rue du Prince My Abdellah
CASABLANCA
Téléphone : 05 22 22 05 66

الدكتور بنعمار فيصل

أمراض و جراحة العينين

اختصاصي

خريج كلية الطب بمبولي

23، زنقة الأمير مولاي عبد الله

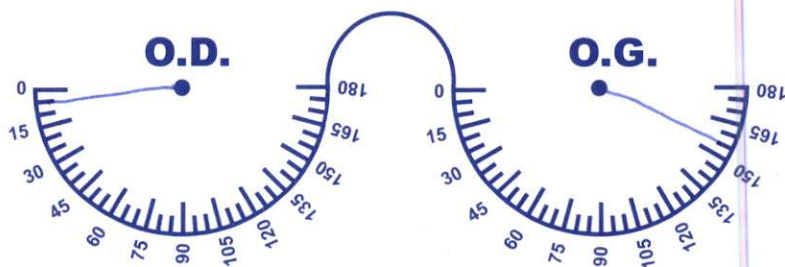
الدار البيضاء

الهاتف : 05 22 22 05 66

Casablanca, le 18-07-23 في الدار البيضاء

N° 82654

VERRES pour M. DHISSI SALAHEDDINE



(5+1,75) cyl + 0,75 sph Loin (155+1,50) cyl + 0,75 sph
(5+1,75) cyl + 3,25 sph Près (155+1,50) cyl + 3,25 sph

Type de monture

Verres

Progressifs
Incassables
Antireflet

OPTIC DAR'EB
OPTICIENNE & OPTOMETRISTE
Lotissement Al Ansari, N° 123
Dar Bouazza CASABLANCA

Docteur BENAMAR Faïçal
Maladies & Chirurgie des Yeux
23, Rue du Prince Moulay Abdellah
Casablanca - Tél : 022.22.05.66

OPTIC DAR'B SARL

Opticienne & Optométriste



Lotissement Al Ansari N°123
Dar Bouazza - Casablanca
Tél : 05 22 96 51 12

RC : 462981
ICE : 002361650000049
IF : 45759320 - TP : 32991413
CNSS : 32991413

Facture N° 007115

Casa, le 11/09/23

M. D. Hissi S. Sheddine Doit

Monture des Verres	Vision de loin	Vision de Près	Doubles Foyers	Varilux
	OD	OD	OD	OD
	OG	OG	OG	OG
Monture plastique				1000,-
V.L. : - OD	+0.75 (+1.75 = 5')			1750,-
- OG	+0.75 (+1.50 = 155')			1750,-
V.P. : - OD	ADD. +2.50'			
- OG	verres correcteurs progressifs			
ADD /	A.R.			
TOTAL	OPTIC DAR'B OPTICIENNE & OPTOMETRISTE Lotissement Al Ansari, N° 123 Dar Bouazza - CASABLANCA			4500,-

Arrêtée la présente facture à la somme de Quatre mille cinq cent
Dhs

Docteur BENAMAR Façal
MALADIES ET CHIRURGIE DES YEUX

SPECIALISTE
DIPLOME DE LA FACULTE DE MEDECINE
DE MONTPELLIER

23, Rue du Prince My Abdellah

CASABLANCA

Téléphone : 05 22 22 05 66

الدكتور بنعمار فيصل

أمراض و جراحة العينين

اختصاصي

خريج كلية الطب بمنبولي

23، زنقة الأمير مولاي عبد الله

الدار البيضاء

الهاتف : 05 22 22 05 66

Casablanca, le 18.07.23 في الدار البيضاء

N° 82654

M. DHISSI SALAHEDDINE



1909000
-COLLYRE HYLO-DUAL

1 goutte 6 fois par jour, en continu dans les deux yeux

TRAITEMENT DE 3 MOIS

1909000
OPTIC DAK B
OPTICIENNE & OPTOMETRISTE
Lotissement Al Ansari, N° 12
Dar Bouazze - CASABLANCA

PHARMACIE EL HAMDOLILLAH
Dr. ZAHDI Hafida
Lot: Ansari N° 12 Dar Bouazze - Casablanca
Tél: 0522.29.09.46 / WHATSSAP: 05.00.73.33.76
ICE: 00103323.0000066
INPE: 092067214

Docteur BENAMAR Façal
Maladies & Chirurgie des Yeux
23, Rue du Prince Moulay Abdellah
Casablanca - Tél: 022.22.05.66